

## Règlement graphique Le Plan / Le Christomet

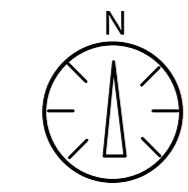


Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2021



Fond : cadastre PCI 02/2021



1/2000e  
Plan 4.2.3

- ZONES DU PLU**
- Ub1 : Secteur à vocation mixte d'habitat ancien du chef-lieu de La Giettaz
  - Ub2 : Secteur à vocation mixte de forte densité en renforcement du chef-lieu
  - Ub : Secteur à vocation mixte de densité modérée
  - Uc : Secteur à vocation touristique de la Villa Jeanne d'Arc
  - AU : Secteur d'urbanisation future
  - N : Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, milieux naturels, des paysages
  - Ns : Secteur naturel correspondant au domaine skiable
  - Nsr : Secteur du domaine skiable accueillant des restaurants d'altitude
  - Nt : Secteur touristique du Col des Aravis
  - A : Secteur agricole, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse agronomique
  - Ap : Secteur agricole protéger pour sa valeur agronomique et paysagère
- PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Zones humides protégées au titre de l'article L151.23
  - Secteur concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
  - Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L151.11.2°
  - Trame de salubrité publique R151 34 1° au regard de la ressource en eau potable : constructions interdites sauf exceptions
  - Emplacement réservé
- ÉLÉMENTS INFORMATIFS SUR LES BATIMENTS**
- Bâtiment d'élevage
  - Chalet alpage
  - Construction nouvelle ou autorisée non cadastrée
- PROTECTION DES RISQUES NATURELS (se reporter à l'annexe 5-2 du PLU)**
- Périmètre d'étude du PPRn
  - Zones à risque fort du PPRn : inconstructibles

ER n°	Destination	Bénéficiaire	Lieu	Surface (m²)
1	Espace public et parking	Commune	Chef-lieu	474
2	Équipement public	Commune	Chef-lieu	96
3	Équipement public	Commune	Chef-lieu	632
4	Installation de collecteurs d'effluents ménagers	Commune	Grand-Maison	67
5	Installation de collecteurs d'effluents ménagers	Commune	La Cabrière	36
6	Aménagement de voirie	Commune	Sur le Maré	307
7	Installation de collecteurs d'effluents ménagers	Commune	Le Boley	40
8	Cheminement piéton	Commune	Chef-lieu	342

